



LISTE « À CRÉPY-EN-VALOIS NOTRE PARTI C'EST TOUJOURS VOUS ! »

TEXTE DE V. CORNILLE

Nous souhaitons à tous une bonne rentrée, en espérant que vous ayez profité des vacances d'été et réussi à trouver un peu de fraîcheur. Une bonne rentrée à tous nos bambins qui vont faire leurs premiers pas dans les différents groupes scolaires.

Nous souhaitons également une bonne rentrée aux groupes d'opposition en espérant les voir participer aux commissions dans lesquelles ils se sont inscrits ainsi qu'aux conseils municipaux. Nombre d'entre eux ont brillé par leurs absences.

Cette rentrée voit la fin des travaux de l'avenue de Senlis, les désagréments et les détours prennent fin, une chaussée neuve ainsi que l'enfouissement des réseaux doivent nous permettre de ne plus avoir de travaux de voirie de cette envergure pour les dix ans à venir à la suite de la dernière phase qui aura lieu à l'été 2023.

Nous nous remettons au travail dès à présent pour enrichir notre Ville de nouvelles structures à l'image de la Maison de la petite enfance dont les travaux débiteront en janvier. Nous sommes également heureux de vous annoncer que la Maison de ressources est labellisée France Services.

LISTE « UNIS POUR CRÉPY »

TEXTE DE J. CARREL-TORLET

Nous espérons que vous avez toutes et tous passé de bonnes vacances.

Pour les plus chanceux, vous aurez profité seul(e)s ou en famille de dépaysement. Pour les autres, vous serez allé sur Crépy Plage qui se termine malheureusement maintenant début août, puis plus rien. Par contre, nous aurons tous « bénéficié » de désagréments en raison des travaux notamment avenue de Senlis (pour lesquels la ville a donné sous la contrainte des informations bien trop tardives) ainsi que sur la ligne Paris Laon entraînant de fortes perturbations dans nos déplacements sans compter les actes d'incivilité.

Dans un contexte international insécurisant et un contexte national où la rentrée est source d'inquiétude pour votre pouvoir d'achat, nous devons, au niveau de notre ville, partager et proposer ensemble des alternatives au manque de vision de la majorité municipale avec une question principale à laquelle nous devons rapidement répondre : voulons ou refusons-nous ce projet urbain qui prévoit notamment 2 500 habitants supplémentaires et une densification de l'habitat ?

Bonne rentrée !

LISTE « CRÉPY POUR TOUS »

TEXTE DE M. HOULLIER

LES TRAVAUX AVENUE DE SENLIS, voilà encore un exemple de manque de communication.

Après avoir subi pendant près de 2 mois les travaux d'enfouissage de câbles électriques, le Département, avec l'accord de la Maire, décide de rénover cette avenue, ce qui est plutôt bien, vu l'état de délabrement de celle-ci.

En revanche, cette opération dure 2 mois et occasionne moult dérangement aux habitants du quartier.

Pourquoi ne pas avoir prévu de réunion avec les riverains concernés pour expliquer, rassurer et anticiper les réponses aux questions naturelles qu'engendrent de tels travaux ?

Quid du ramassage des poubelles ? Où garer les voitures ? Comment transporter des sacs de commissions pour les personnes âgées ou handicapées ?

Enfin, je ne peux pas citer tous les problèmes qui me sont remontés, Mme la Maire limitant nos écrits. Il faut croire qu'elle n'aime pas que l'on cite les problèmes des Crépynois.

Un conseil pour les riverains, surveillez si vos façades fissurent.

Et bien sûr, la majorité des Crépynois a voté pour cette équipe et est visiblement satisfaite de leur gestion.

Tant pis pour les autres

LISTE « CRÉPY, "IL EST TEMPS" »

TEXTE DE H. AYADI

Texte non transmis volontairement



La taxe foncière évolue en 2022

Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier, vous allez bientôt recevoir votre avis de taxe foncière 2022. Vous constaterez sans doute qu'elle est en hausse par rapport à celle de 2021.

Cette augmentation ne provient pas d'une hausse du taux d'imposition de la commune -le taux voté en 2022 étant identique à celui de 2021- mais de la revalorisation des

valeurs locatives cadastrales de l'État qui servent de base au calcul de la taxe foncière. Cette revalorisation, calculée à partir de l'indice des prix à la consommation est liée à l'inflation et s'applique au niveau national. Elle est de 3,4 % en 2022 contre 0,2% en 2021.

➔ Plus d'infos sur www.impots.gouv.fr